

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE de DOUVRES**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2**

**EMPLACEMENTS RESERVES  
Après la Modification**

Vu pour rester annexé à la délibération du 06/11/2018

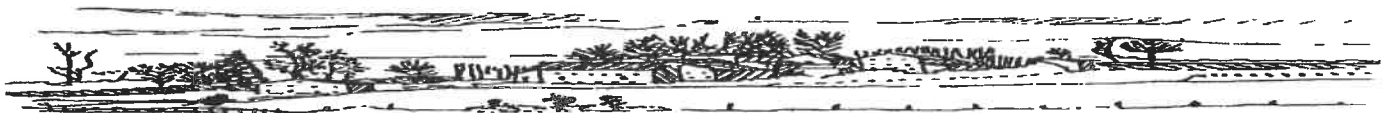
Le Maire,

Christian LIMOUSIN



**PLU approuvé le 12 janvier 2009**  
Modification simplifiée le 23 mars 2015  
Mise à jour le 12 juin 2015

**Modification simplifiée le 6 novembre 2018**



**Article L151-41**

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques
  - 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier
  - 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques
- (...).

Ils créent un "droit de délaissement" pour le propriétaire qui peut mettre en demeure la collectivité d'acquérir l'emprise foncière concernée par le projet ainsi annoncé.

Au vu de l'analyse des équipements actuels et des besoins recensés pour son avenir, la commune estime nécessaire les emplacements réservés suivants :

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Espaces sportifs, de loisirs et culturels avec espaces de stationnement	Commune	44 599 m <sup>2</sup>
2	Création d'un sentier piétonnier le long du bief du Moulin	Commune	1 738 m <sup>2</sup>
4	Maintien de l'ancien canal comme déversoir l'orage (récupération des eaux pluviales)	Commune	<b>448,8 m<sup>2</sup></b>
5	Création d'un sentier piétonnier à La Guègne	Commune	235 m <sup>2</sup>
6	Création d'une piste cyclable le long de la RD 36b	Commune	2 935 m <sup>2</sup>
7	Création d'une piste cyclable le long de la RD 36d	Commune	814 m <sup>2</sup>
9	Aménagement de voirie au chemin du Château	Commune	33 m <sup>2</sup>
10	Aménagement de voirie au carrefour des chemins de Ronde et de la Donchère	Commune	20 m <sup>2</sup>
12	Aménagement du carrefour chemin du Château - RD 36b	Commune	20 m <sup>2</sup>